



## Quels sont les projets de l'UFOLEP pour le jet ski ?

Le projet de développement du jet ski à l'UFOLEP est très structuré et comprend différents domaines.

- ⊗ **La formation.** C'est l'enjeu fondamental de l'UFOLEP : former un citoyen sportif. Un plan national de formation fédérale est en cours d'élaboration avec l'objectif prioritaire de former des officiels pour les rencontres sportives et des animateurs de clubs. Un concept d'École de jet UFOLEP est déposé afin d'accueillir, grâce à des animateurs diplômés, les jeunes dans les clubs.
- ⊗ **L'organisation de rencontres sportives** en vitesse, free ride, répondant à un règlement national et un cahier de charges précis. Ce règlement national et le calendrier des rencontres sont téléchargeables sur [www.ufolep.org](http://www.ufolep.org)
- ⊗ **L'ouverture de cette activité à des publics prioritaires** (publics défavorisés, mixité, handicapés...).
- ⊗ **Développer une image du jet en cohérence avec les valeurs de l'UFOLEP**, comme par exemple, des compétitions conviviales, désintéressées, accessibles au plus grand nombre, dans le respect de l'environnement.

En conclusion, le développement du jet à l'UFOLEP s'appuiera sur une communication importante, collaboration avec de nombreux magazines et des sites internet spécialisés.

Et si vous avez d'autres questions ou si vous rencontrez un problème, vous pouvez contacter à la direction nationale de l'UFOLEP :

Arnaud JEAN au 01 43 58 97 79

[ajeau@laligue.org](mailto:ajeau@laligue.org)

José ROIG au 01 43 58 97 73

[jroig@laligue.org](mailto:jroig@laligue.org)

remerciements à



la ligue de  
l'enseignement  
une autre idée du sport

# le jetski à l'Ufolep pourquoi pas ?



Ufolep

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

L'UFOLEP est la 1<sup>re</sup> fédération multisports de France, créée au sein de la Ligue de l'Enseignement, elle compte plus de 400 000 licenciés et 10 000 associations.

L'UFOLEP est une fédération sportive, née en 1928, agréée par le Ministère des Sports et siégeant au Comité National Olympique et Sportif Français.

À l'UFOLEP, plus de 100 activités sont pratiquées et l'UFOLEP possède déjà une grande expérience dans les sports mécaniques et les sports nautiques par les rencontres et les stages de formation organisés en poursuite sur terre, kart cross, trial 4 x 4, voile, modélisme naval, moto-cross, 50 cm<sup>3</sup>, vitesse et cross, enduro, trial...

Un groupe national technique est mis en place pour le développement du jet ski.

## Différentes questions...

### Mon club de jet ski peut-il être affilié à deux fédérations ?

**Oui**, sans aucun problème. Il suffit de procéder à une affiliation dans les deux fédérations. Ceci permet alors de licencier les pilotes suivant leurs envies :

- ⊗ pilotes élites et très intéressés par une forme de compétition dans une fédération,
- ⊗ pilotes de loisirs, ou de compétition partageant nos valeurs fédérales, à l'UFOLEP, à un coût attractif.

### Être à l'UFOLEP peut-il poser des problèmes pour l'organisation de courses ou de manifestations ?

**Non**, l'UFOLEP est une fédération agréée et reconnue. Voici les procédures pour les homologations : pour une déclaration de manifestation nautique en préfecture maritime ou Voies Navigables de France (VNF)

Dès lors qu'il s'agit d'une activité sportive compétitive sports motorisés, manifestation regroupant un certain nombre de participants, **il doit y avoir une autorisation préfectorale**. Cette autorisation autorise la manifestation et homologue le circuit (arrêté préfectoral). La préfecture maritime ou VNF n'homologuent pas les circuits, ils sont inclus dans la déclaration de manifestation nautique.

Les délais sont de :

- ⊗ 15 jours pour une manifestation courante (ex. journée porte ouvertes, baptêmes...) sans dispositifs sécurité et réglementaire particulier.
- ⊗ 2 mois pour une manifestation dérogeant à l'arrêté préfectoral ou municipal en vigueur (ex. utilisation de la bande des 300 mètres, longue distance, nombreux pilotes ou public important...).

## Et à propos de l'assurance ?

L'UFOLEP propose, associées à sa licence, les garanties suivantes avec son assureur, l'APAC :

### ⊗ Pour les loisirs et entraînements :

\* Une convention d'assurance qui comprend :

- la RC Organisateur du club,
- les risques divers,
- l'assistance
- l'individuelle accident

et dont le coût est de 18,84 euros par licencié.

\* Si le pilote possède déjà sa RC avec l'assurance de son jet, l'APAC propose un tarif basé sur la valeur de l'engin (3,05 % de la valeur du VNM pour la métropole).

### ⊗ Pour les compétitions

\* RC Organisateur du club par un contrat au coup par coup (exemple : dernière demande pour 2 jours et 50 participants la compagnie demande 300 euros) ;

\* Pour les manifestations, démonstrations, baptêmes, l'APAC peut aussi proposer des produits, comme tout autre assureur (demande à formuler 2 mois avant).

## Combien coûte une affiliation et des licences à l'UFOLEP ?

Le coût est variable, selon l'offre, d'un département à l'autre. Dans son optique de favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, les tarifs d'affiliation du club ou de l'association sportive et les tarifs de licence (jeunes, adultes) sont bien moindres que ceux des autres fédérations.

Pour connaître ces tarifs, il suffit d'appeler la délégation départementale UFOLEP du département où est situé le circuit. Les coordonnées sont disponibles sur le site

[www.ufolep.org](http://www.ufolep.org)

## Comment s'affilier à l'UFOLEP et obtenir ses licences ?

Il suffit en début de saison sportive de prendre contact avec les délégations départementales UFOLEP pour recevoir le bordereau. Ce document est à retourner à cette même délégation, accompagné des demandes de licences et du règlement financier. Les licences sont alors transmises au club. De manière courante et entendue avec la délégation, dès la réception des documents à la délégation (courrier ou fax), la couverture des pilotes est effective, la licence est dite homologuée.

le jetski à l' ufolep

